

60 ANS

CTBA+
CERTIFIÉ PAR FCBA
QUALITÉ DE SERVICES
PROTECTION BOIS ET BÂTI

CTB A+ célèbre ses 60 ans

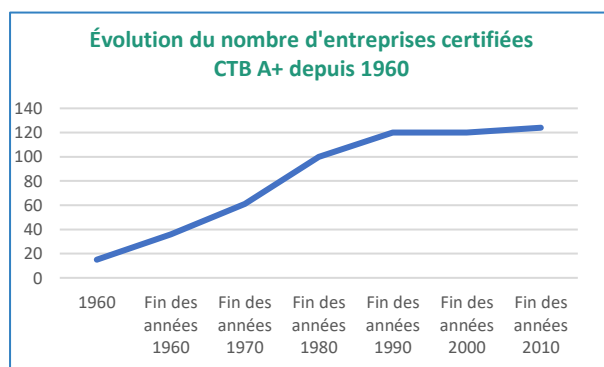
Retour sur l'évolution d'une marque de certification moteur pour la préservation, le traitement et l'embellissement du bois.

Seule certification de services dans les domaines de la préservation, du traitement et de l'embellissement du bois, CTB A+ célèbre ses 60 ans. Initiative lancée en 1959 par une poignée d'entreprises spécialisées, la marque, qui s'inscrit dans l'écosystème de certification CTB, géré par FCBA pour tout l'univers du bois, a traversé les années en totale cohérence avec ses marchés : animée par un réseau de professionnels fidèles et dynamiques, elle a toujours rapidement intégré, voire porté les évolutions techniques qui continuent aujourd'hui encore à redessiner les contours des activités liées à la durabilité du bois.

La certification CTB A+ couvre aujourd'hui un large périmètre de prestation de services :

- Préservation : protection des constructions neuves contre les termites à l'interface sol/bâti ;
- Traitement curatif des bois en œuvre et du bâti contre les différentes pathologies ;
- Entretien / Embellissement des bois en extérieur.

Toutes les étapes dédiées à la préservation et durabilité du bois sont ainsi intégrées au spectre de prestations techniques certifiables CTB A+. Résultat de 60 ans de partage de connaissances et d'expertises entre un réseau de professionnels dynamiques et l'Institut technologique FCBA.



Une marque créée par et pour les professionnels, au service de leurs marchés



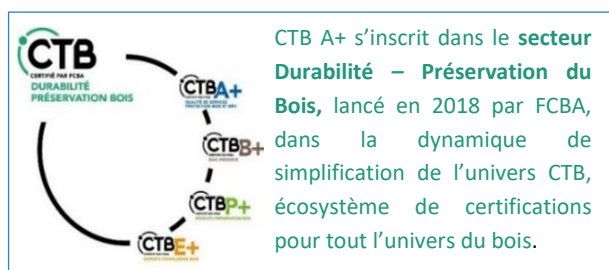
En 1959, quelques entreprises se rapprochent du Centre Technique du Bois, devenu depuis FCBA, pour trouver un moyen de se distinguer sur leurs marchés. C'est ainsi que naît l'aventure CTB A+, formalisée, quelques mois plus tard par la création d'un agrément de qualité, dédié aux prestations techniques de nettoyage et d'application de surface pour le traitement des bois.

15 entreprises obtiennent cet agrément, parmi lesquelles 2 font encore partie du réseau d'entreprises aujourd'hui certifiées CTB A+ : Termitox et Bouzat.

Cette longévité est le dénominateur commun des entreprises certifiées CTB A+.

Elles se retrouvent par ailleurs dans une dynamique commune de proactivité et de montée en compétences continue, via le partage de connaissances, l'accès aux résultats de travaux de R&D menés par FCBA, à des conférences techniques dédiées...

Ce sont ces professionnels, avec FCBA, qui font vivre et évoluer la certification CTB A+, en accompagnement et en anticipation, des tendances et exigences réglementaires notamment.



Une certification moteur

Depuis 60 ans, la certification CTB A+ accompagne la montée en compétences des professionnels et contribue au déploiement d'avancées techniques majeures sur les marchés de la préservation, du traitement, de l'entretien et de l'embellissement du bois.

En 1990, CTB A+ devient une **certification de services**, plaçant ainsi le client final au centre d'une prestation globale, associant la validation technique à la qualité de services.

Ainsi par exemple :

- Dès 1970, CTB A+ s'élargit aux traitements anti-termite, anti-fongicide, dont l'utilisation est alors relativement nouvelle.
- Dans les années 2000, une nouvelle technique de traitement anti-termite par piège, provenant des Etats-Unis, arrive sur le marché français, nécessitant de nouvelles compétences pour être intégrée dans les entreprises. CTB A+ accompagne cette intégration et va au-delà, en 2002, en développant un nouveau référentiel spécifiquement dédié à cette technique innovante.
- En 2018, sous l'impulsion des entreprises certifiées, CTB A+ intègre une nouvelle activité, l'entretien et embellissement des bois extérieurs, en lien avec un besoin de plus en plus fréquemment exprimé par les constructeurs bois. Sollicités dans ce domaine par leurs clients, les constructeurs bois rencontraient en effet des difficultés pour répondre à cette nouvelle demande, via un réseau de professionnels spécialisés et reconnus sur ce segment spécifique d'activité. Les professionnels certifiés CTB A+ ont élargi le périmètre de certification pour y inclure l'entretien et l'embellissement des bois extérieurs, contribuant ainsi à structurer ce marché en développement.

La certification CTB A+ est également moteur au niveau réglementaire. Dans les années 2000, le contexte normatif se renforce et redessine les contours du marché. Seules les entreprises disposant des compétences techniques nécessaires pour satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires perdurent.

Si dans ce contexte, CTB A+ s'avère être un atout fort pour les professionnels certifiés répondant déjà à cette logique de montée en compétences, d'évolution technique et d'innovation continues, elle contribue aussi largement à cette évolution réglementaire.

Ainsi par exemple, une grande partie des exigences listées dans l'arrêté du 9 octobre 2013, formalisant la création d'un « certificat biocide » pour tous les professionnels utilisateurs et acheteurs de produits biocides, avait été intégrée au préalable en 2011 dans le référentiel « Démarche environnementale ». Lancé en 2011 par les équipes de CTB A+, ce référentiel fixe en effet des exigences liées à l'usage de produits biocides : stockage, transport, utilisation raisonnée et précautions à prendre, gestion des déchets et formation du personnel.

Vers quelles avancées demain ?

En cohérence avec des marchés qui se transforment, la certification CTB A+ poursuit son évolution.

Les équipes de FCBA travaillent ainsi, notamment, sur le traitement des bois par la chaleur, contre les insectes à larves xylophages, à travers plusieurs chantiers expérimentaux.

Plus largement, les grandes orientations pour demain s'organiseront autour d'une lutte plus raisonnée et réfléchie, tenant davantage encore compte des questions de santé et d'environnement.

Demain, comme au fil des 60 dernières années, la certification CTB A+ sera en première ligne de ces nouveaux développements.

CTB A+ aujourd'hui :

- 125 entreprises titulaires
- 20.000 chantiers sous certification réalisés par an
- 2.000 chantiers contrôlés par an par FCBA



À propos de l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

Créé en 1952, le Centre technique industriel, FCBA a pour missions de promouvoir le progrès technique et contribuer à améliorer le rendement et la garantie de la qualité dans l'industrie.

Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la forêt, de la pâte à papier, du bois et de l'ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers. Il travaille également avec divers fournisseurs de ces secteurs.

Ses activités se regroupent autour de trois grands axes :

- > Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultance, assistance technique, essais, formation, information ;
- > Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
- > Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation.

www.fcba.fr